



Direction Urbaine de Kinshasa

N.I.F : A0707219 F

Le Directeur

COMMUNIQUE N°15/...../DGI/DUIK/CDI-KIN/MB/2020.

Il porté à la connaissance des contribuables relevant de la gestion fiscale du Centre des Impôts de Kinshasa(CDI/KINSHASA) et du Centre d'Impôts Synthétiques de la Gombe(CIS/GOMBE) que, suite aux mesures de confinement prises par les Autorités concernant la Commune de la Gombe, des Guichets avancés desdits Centres sont installés dans l'enceinte du siège de la Direction Urbaine des Impôts, sis Avenue de la Révolution, Place Commerciale, dans la commune de Limete.

A cet effet, pour les contribuables ne pouvant pas accéder dans la Commune de la Gombe, ni envoyer leurs déclarations fiscales par voie électronique, ceux-là peuvent utiliser ces Guichets avancés pour le retrait et dépôt des déclarations fiscales.

En ce qui concerne le dépôt des déclarations fiscales, la preuve de paiement ainsi que les annexes requises doivent accompagner la déclaration fiscale.

Fait à Kinshasa, le 09 AVR 2020



CI
-DG
-DGA(TOUS)
-IS
-DESCOM
-ICP/DUIK
-DIV. GBSG/DUIK
-CDI/KIN
-CIS/GOMBE